

Le monde des abattoirs au prisme de l'INRS : perspective d'étude pour une sociologie de la santé et de la prévention des risques au travail

*« Il paraît singulier et un peu inquiétant de s'intéresser aux abattoirs,
tant ils suscitent d'images sanglantes et d'impressions sensibles répugnantes »*

Vialles, 1987

Les abattoirs sont une source d'inspiration pour les auteurs de sciences sociales ; comme S. Muller [2005] le souligne, ils sont une scène spectaculaire pour saisir le sens du travail et les effets sociotechniques de l'organisation. Ainsi, Sinclair décrit leur fonctionnement pour dénoncer la condition des ouvriers immigrés en 1906, Ford s'en inspire pour théoriser une rationalisation du processus de production en 1924, Friedmann s'en préoccupe en 1963 quant au devenir de l'habileté professionnelle. Cependant, ils sont rarement le sujet principal d'une analyse ; les sociologues ont plus étudié l'usine que la chaîne d'abattage, reproduisant peut-être la dévalorisation sociale de cet univers perçu comme morbide, violent et sale. Cette invisibilité relative de l'abattoir est aussi le fait d'une segmentation des domaines de recherche sociologique sur cet objet : études rurales, industrielles, sociologie des organisations, et enfin de la santé et des risques professionnels. Ce phénomène a occulté les spécificités des entreprises de l'abattage animal, statutairement chargées de « permettre le contrôle sur la qualité des viandes, de prévenir les dangers de l'abattage des animaux et de garantir la salubrité et la santé publique par la concentration en un même lieu des mesures de surveillance et de propreté ». Les institutions de la santé et du travail semblent avoir suivi une voie similaire, occultant les spécificités de l'abattoir dans une division du travail de réglementation et d'exécution des règles aux fondements théoriques. Au cours de la seconde

moitié du XXe siècle, avec l'institutionnalisation de la santé au travail, les abattoirs ont été pris dans un mouvement de prévention et de sécurisation au modèle de l'industrie mécanique ; au tournant du XXIe siècle, ils doivent faire face aux nouvelles injonctions qui concernent toutes les filières agro-alimentaires en matière de normes sanitaires.

Nous voudrions évoquer ici la richesse potentielle que recèle l'exceptionnalité du monde de l'abattoir pour une sociologie de la santé et de la sécurité au travail. Il s'agit notamment, plutôt que de séparer les points de vue sur ce domaine, de réunir et de tenir ensemble plusieurs perspectives : l'abattoir est un enjeu « total » pour la sociologie, au sens où il est impossible de comprendre ce qui sous-tend la prévention des risques et la santé au travail dans l'abattoir sans tenir compte à la fois des problématiques historiques, organisationnelles, professionnelles, médicales et sociales. Pour se défaire d'une analyse trop éloignée du terrain, il sera ici question des rapports entre les abattoirs et l'INRS, Institut National de Recherche et de Sécurité. Cet organisme composé de représentants des différents partenaires sociaux a pour mission de procéder à des études pour améliorer les conditions de sécurité et d'hygiène du travail, de former des techniciens de la prévention, de recueillir, élaborer et diffuser toute documentation concernant l'hygiène et la sécurité du travail, et d'apporter son concours aux services ministériels, CNAM, CRAM, CHSCT, entreprises, et à tous ceux qui s'intéressent à la sécurité du travail. C'est donc une institution centrale pour la santé au travail en France ; puisqu'elle s'intéresse à l'ensemble des branches professionnelles, il est possible d'étudier la place que tient l'abattoir, le statut que l'INRS accorde à cet objet au sein de ses activités.

Nous allons donc tâcher d'élaborer des pistes de réflexion qui pourraient mener à un travail de recherche plus approfondi, en voyant ce que peut apporter à une sociologie de la santé et de la sécurité au travail l'étude de la façon dont l'INRS, dans ses différentes missions, tient compte de cet univers particulier que sont les abattoirs – ce qui passe avant tout par la lecture des nombreux documents édités par l'INRS traitant de la santé dans les abattoirs. Prendre l'abattoir comme un objet « total », à travers ses différentes dimensions dans l'univers professionnel et social contemporain, permet d'éclairer la façon dont l'INRS intervient dans le monde du travail et des organisations, de comprendre la place qu'occupe l'abattoir dans les représentations des organismes en charge de la sécurité au travail en France, et de saisir les enjeux auquel sont confrontés les acteurs de cette prévention lorsqu'ils doivent s'intéresser à cette facette particulière de l'univers agro-alimentaire.

Dans un premier temps, les abattoirs ont été, historiquement, un terrain parmi d'autres où s'exercent les missions de l'INRS. L'abattoir est cependant un espace particulier, un « monde » original qui peut aiguillonner le travail de prévention de l'INRS. Il est enfin un possible laboratoire pour les pratiques (façon de faire) de l'INRS, invitant à questionner les représentations qui en sont données.

* * *

Les abattoirs sont d'abord un terrain pour la prévention des risques et la promotion de la santé au travail, auxquelles s'attache l'INRS. L'abattoir serait alors un lieu de travail parmi d'autres, où s'observe une déclinaison de l'action de l'INRS. C'est même un lieu potentiellement privilégié pour cette action, puisque les accidents du travail y sont plus nombreux que la moyenne : selon la CNAM, 262 accidents pour 100 ouvriers. Le niveau de risque de l'activité est de 170‰ pour la filière viande, contre 54‰ en moyenne dans toute l'industrie.

Les abattoirs sont un lieu de travail parmi d'autres, et où s'appliquent de nombreux règlements destinés aux usines, bâtiments, industries en général. L'INRS a par exemple fait référence aux abattoirs dans ses dernières brochures sur les risques liés au froid, à l'insuffisance de la ventilation, à l'importance d'une approche ergonomique, etc. Pour le comprendre, il est possible d'étudier le catalogue des affiches de l'INRS, tâchant de prévenir un certain nombre de risques généraux : les chutes d'objets, les accidents de plain-pied, le port de protections pour les membres exposés à des risques de coupure, brûlure, écrasements, pinçage. Des risques concernent plus particulièrement les abattoirs ; ceux d'accidents de plain-pied¹, sur lesquels l'INRS a focalisé son action dans les abattoirs au cours des « Trente Glorieuses » [Jean Fourastié], années de croissance économique qui virent les abattoirs gagner en taille (effectifs, surfaces et volumes produits) et en productivité. En effet, les abattoirs sont des endroits où les risques de chute sont élevés : la généralisation du travail sur une « chaîne » de production fait que se déplacent en permanence dans l'abattoir des carcasses pesant jusqu'à 300kg ; les différentes étapes du dépeçages induisent un certain nombre de dénivellations et de marches ; s'y ajoute la présence constante mais imprévisible de morceaux de viande, gras, viscères et liquides (urines, sang, eau de lavage). Les accidents aussi fréquents dans la bouverie² et au poste d'abattage, où des bêtes massives peuvent avoir des comportements et mouvements imprévisibles, blessant les employés. Il faudrait alors mener une étude plus complète sur la façon dont l'INRS a revu, grâce aux concepts des sciences humaines, la notion d'accident, se défaisant de ce que Kouabenan appelle « l'explication naïve de l'accident » pour en chercher des causes au plan organisationnel, appelant une remise en cause de la structure du processus de production ayant mené à l'accident. Du fait des conditions évoquées ci-dessus et de l'incertitude propre au travail avec des animaux, aux réactions foncièrement imprévisibles, les employés des abattoirs ont tendance à banaliser le risque, à l'accepter comme un mal nécessaire.

Une préoccupation majeure de la santé dans les abattoirs est la question des TMS, troubles musculo-squelettiques, « maladie professionnelle du siècle » selon une brochure de l'INRS : ils désignent grand nombre de maladies chroniques affectant les muscles, les tendons et les nerfs au niveau des articulations. Cette catégorie a peu à peu émergé dans le discours des professionnels de la santé, jusqu'à être institutionnellement reconnue comme maladie professionnelle (voir les travaux d'Hatzfeld). L'INRS a suivi cette évolution, intégrant progressivement les TMS comme un fléau à prévenir puis une maladie

¹ « Les accidents de plain-pied regroupent les glissades, les trébuchements, les faux pas et autres pertes d'équilibre sur une surface plane, même s'ils n'entraînent pas de chute » (inrs.fr)

² Bâtiment où les bêtes sont stockées en attendant leur mise à mort.

dont le risque ouvrait un certain nombre de droits aux salariés. Ses instances de recherche ont d'abord été focalisées sur les aspects biomécaniques favorisant les TMS (répétitivité, effort, posture inconfortable), puis les paramètres psychosociaux et organisationnels. Les abattoirs ont été concernés par ce souci ; Le passage d'un mode de production artisanal à un mode de production industriel a été très rapide, et peu anticipé, ce qui a provoqué une forte parcellisation des tâches. Le travail est décomposé en unités élémentaires, tâches manuelles très répétitives, favorisant les TMS ; les carcasses suspendues à des crochets obligent à travailler dans des positions inconfortables, dès lors que le travailleur ou le produit ne répondent pas aux formats « standard » pour lesquels les systèmes ont été pensés. Des paramètres psychosociaux ont aussi été inclus, comme l'explique Muller [002], dans les abattoirs où les rythmes de travail peuvent être irréguliers et imprévisibles, ainsi que des facteurs organisationnels : la définition des modalités de l'affûtage du couteau au sein de l'équipe détermine l'efficacité de l'outil, qui favorise l'apparition de TMS s'il ne coupe pas assez bien. Enfin l'INRS a pu mettre en œuvre dans l'univers des abattoirs les évaluations et recommandations qui ont progressivement émergé en termes d'épidémiologie et de risques biochimiques. L'hygiène au travail est un enjeu important pour les travailleurs d'abattoirs, exposés à des projections de liquides animaux potentiellement porteurs de germes infectieux, mais aussi à des produits d'entretien dangereux. Les recommandations générales de l'INRS trouvent alors une application : porter des protections, limiter l'exposition au risque, etc.

L'INRS a accompagné les univers du monde du travail et de la santé au travail ; le monde des abattoirs est alors un exemple de l'évolution de la prise en charge de la santé au travail par l'INRS. L'institut, au fil des ans, a accumulé de plus en plus de missions, avant de développer des partenariats pour une division du travail de prévention ; c'est dans cette perspective qu'apparurent les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Les CHSCT sont obligatoires dans les établissements de plus de 50 salariés, et nombreux sont les abattoirs qui entrent dans cette catégorie ; en effet, la seconde moitié du XXe siècle a été synonyme de bouleversements structurels ayant mené à la constitution d'abattoirs de plus en plus grands. De nombreux petits abattoirs publics (pour un village, un canton) ont disparu au profit de grands abattoirs privés rassemblant des bêtes venues de tout le département, voire la région, grâce, notamment, au progrès des moyens de communication et de transport. Les CHSCT regroupent le chef d'établissement, un délégué du personnel, le médecin du travail, et le cas échéant, le responsable sécurité ; au contraire de l'INRS, ils sont issus des entreprises particulières, et sont donc un relai direct auprès des salariés, adaptés à chaque établissement, sur les questions d'hygiène et de sécurité. L'INRS joue un rôle important pour ces CHSCT : l'institut les fait connaître, notamment de la part des salariés ; il informe sur les modalités de création de CHSCT, et leurs droits ; de plus, il les assiste dans leur mission, en organisant des formations, en leur fournissant les connaissances et le matériel nécessaire pour jouer leur rôle.

L'INRS a accompagné la grande vague de modernisation et de rationalisation qui a touché, à partir de l'après-guerre où l'institut a été créé, le monde rural, jusque-là relativement en retrait des innovations technico-organisationnelles. Dans le 3^e numéro de *Travail et sécurité*, un reportage revient longuement sur la modernisation d'un abattoir, conçu et réalisé avec les techniciens de l'INRS. L'article montre l'abattoir « il y a 25 ans », où œuvraient des ouvriers en bras de chemise ou maillots sans manches sales, chacun s'affairant autour de carcasses posées contre des murs ou à même le sol, dans un hangar que l'on dirait aujourd'hui vétuste, sale, où des câbles pendent de tous côtés. En comparaison, le nouvel abattoir fait figure de modernité bénéfique et rassurante ; il est carrelé et propre, les ouvriers en blouse blanche et calotte ; des carcasses sont toutes identiques et accrochées parallèlement à des crochets (symbolisant rationalisation et uniformisation), au-dessus d'une table ; il n'y a plus rien sur le sol, d'une blancheur immaculée. Le commentaire est clair : « Aussi bien dans le domaine de l'hygiène que dans celui de la sécurité, les progrès sont évidents ».

Le travail de l'INRS s'effectue en amont, dans les études et la définition des risques, suivant (pour reprendre les termes de N. Elias, *La Dynamique de l'Occident*) une diminution du seuil de risque toléré : au fil de son existence, l'INRS a dû définir et proposer des solutions à un nombre croissant de risques et maladies professionnelles reconnus, qui continue d'augmenter (multiplié par 3,7 entre 1991 et 2001, de 7500 à 35500). L'INS (qui devint INRS en 1968) est né en 1949, dans le contexte d'un nouvel interventionnisme étatique, après le recul de l'État dans l'entre-deux-guerres. Il s'agissait de passer d'une logique d'assurance contre l'aléa dans le monde professionnel à une logique de prévention du risque ; l'INRS s'est peu à peu spécialisé dans la définition du risque à prévenir, ayant les moyens de mobiliser des équipes de chercheurs pour cela. Là aussi, l'institut a suivi les normes sociales en vigueur, sur un plan scientifique : aux gestionnaires polyvalents déterminant les risques d'accident physique se sont adjoints des ergonomes, des sociologues, des psychologues, des chimistes. Dans un certain nombre de brochures, et de colloques, les abattoirs sont alors évoqués comme exemples parmi d'autres du champ d'application de ces spécialistes. Peut-être la diversification des spécialistes a-t-elle été de pair avec une réduction du nombre de chercheurs dans chaque discipline, les obligeants à faire preuve de plus de polyvalence quant aux univers professionnels auxquels ils s'intéressent.

Il faudrait mener des observations participantes en assistant aux réunions où ces spécialistes présentent leurs résultats, qui peuvent aboutir à la définition formelle d'un risque à prendre en compte dans les abattoirs, pour comprendre les rapports de force entre eux et les modalités de la négociation, afin de savoir *comment* se déroule le processus – quels sont les soucis et explication primordiaux, etc. C. Granjou [2004] ouvre des pistes intéressantes en expliquant que la technicité du risque impose aux acteurs le recours à l'expertise, et que le choix même des experts peut remettre en cause l'indépendance de l'INRS (certains chercheurs étant par ailleurs employés par les entreprises sur lesquelles leurs expertises auraient des conséquences) ; et que les experts disposent d'une grande marge d'indépendance au sein des réunions de l'INRS, dû au prestige et à la connaissance exclusive qu'ils détiennent vis-à-vis des autres

catégories de personnes. Un autre enjeu d'évolution du rôle de l'INRS qui se pose pour les abattoirs est celui la définition des normes à un niveau européen ; avec la construction de l'espace communautaire, un certain nombre de critères organisationnels mais aussi sanitaires s'appliquent. Cela représente une part croissance de l'activité administrative de l'institut, avec la négociation de l'établissement de ces normes au niveau européen, puis la négociation de leur transposition dans le droit français. L'INRS a notamment été très actif sur l'édiction de la directive européenne « Machines » et sa transposition dans la loi française en 1992 (décrets 91-1414, 92-765, 92-766, 92-767). Cette problématique se pose certainement de façon plus accrue dans la section agro-alimentaire qu'ailleurs dans l'INRS ; du moins, on peut interpréter ainsi l'insistance sur ce thème de la responsable de cette filière (lors d'un entretien téléphonique), alors que les relations internationales ne représentaient, en 2006, que 2% de l'activité de l'institut (source : description du ministère du Travail).

Il faut enfin se pencher, dans cette interrogation sur l'abattoir comme terrain d'action parmi d'autres de l'INRS, sur l'organisation de l'institut. Celui-ci est dirigé de façon paritaire par des représentants des organisations patronales et des représentants des organisations de salariés, en même nombre. Une recherche plus approfondie par lecture de compte-rendus de conseils d'administration, étude d'organigrammes, observations et entretiens, pourrait permettre de comprendre les positions de chacun et la façon dont le monde des abattoirs est ou non un enjeu dans les relations de pouvoir, d'où sont issus les acteurs qui s'en occupent. Il faudrait un entretien plus poussé que celui que j'ai eu par téléphone avec une responsable de la branche agro-alimentaire de l'INRS (elle-même passée par l'Institut technique Agro-Industriel des filières viandes) pour comprendre quelles résistances elle a rencontré dans son travail, de la part de quel type d'acteurs, et dans quelle mesure les problématiques hétérogènes à l'univers de l'abattoir s'y imposent. Ce serait aussi l'occasion de mesurer quelle place est potentiellement faite à l'initiative personnelle, ou comment les « entrepreneurs de morale » [Becker, 1963] peuvent ou non faire évoluer les orientations de recherche de l'institut. Il faudrait par exemple se demander dans quel sens joue la corrélation entre le fait que la responsable de la filière agro-alimentaire soit passée par un institut mettant en avant ses capacités d'expertise multi-espèce³ et le fait qu'elle oriente ensuite l'INRS vers ce « souci » d'une compétence multilatérale. L'un des problèmes que peuvent rencontrer les acteurs de la « santé-sécurité » [concept notamment utilisé Seillan, professeur du droit du danger, 2009] est que, si le statut de l'INRS est déjà un enjeu de tension entre ministères de la Santé et du Travail, l'abattoir est lui aussi divisé entre ministères du Travail, de l'Agriculture, et de l'Environnement. En leur sein se jouent aussi des jeux de pouvoir entre administrations centralisées et déconcentration – voire décentralisation – des prérogatives.

Dans cette dernière dimension, il faut se rappeler que les abattoirs sont souvent symboles de capacités et savoir-faire locaux, en plus d'être synonymes de main-d'œuvre. Cela n'est pas sans rapport

³ « l'ADIV [...] seul centre technique dont les compétences couvrent l'ensemble des espèces. Sa labellisation ITAI a renforcé cette position. »

avec le travail de recherche que l'INRS doit effectuer, qui peut être obéré par des résistances locales car les acteurs craindraient l'édiction de normes trop strictes qui entraîneraient des remises aux normes coûteuses. Une recherche sur la perception des « normes » de sécurité et sanitaires par les employés des abattoirs serait pourrît éclairer ce point, notamment en comparant les résultats obtenus entre des salariés d'une entreprise « aux normes » et ceux d'une entreprise en difficulté financières ayant à effectuer des travaux de « remise aux normes ». Plus généralement, des études sur la place de l'INRS dans les abattoirs pourrît révéler la façon dont les consignes sont ou non appliquées, et pourquoi ; un exemple assez simple, mobilisant la sociologie visuelle, et permettant une comparaison entre établissements, serait d'observer la façon les affiches et consignes de sécurité sont disposées dans l'entreprise. Muller raconte qu'un certain nombre de normes ne sont pas respectées sur la chaîne d'abattage où il travaille, parce que les salariés ont l'habitude de faire autrement, ou parce que les normes strictes freinent la cadence imposée ; un accord tacite entre salariés et employeurs impose cependant aux premiers de tout faire « dans les règles » au moment d'une inspection.

Une sociologie de la santé au travail ne peut donc se départir d'une approche par la sociologie du droit et des organisations, pour comprendre le fonctionnement de l'INRS et la place qu'il attribue aux abattoirs, ainsi qu'en retour, la façon dont son travail est influencé par la perception qu'ont les travailleurs des missions de l'organisme.

* * *

L'interprétation que les travailleurs font des règlements proposés par l'INRS et l'obligation pour l'institut de tenir compte des spécificités de l'univers où il opère nous amènent, dans un second temps, à considérer l'abattoir comment un espace bien particulier de prévention. Les spécificités de cet univers en font un aiguillon pour le travail de l'institut, qui doit remettre en cause ses catégories d'analyse classiques et s'adapter à cet objet exceptionnel. Préalablement à toute recherche, un travail bibliographique qualitatif et quantitatif est à réaliser ; il s'agit de répertorier les documents édités par l'INS et l'INRS relatifs aux abattoirs, depuis 1949. Il faudrait ensuite les regrouper par thème, pour comprendre quels types d'abattoirs sont les plus visibles et ciblés par les actions de préventions ; et mettre ces chiffres de publications en relation avec l'évolution de la position de l'INRS dans le champ de force des institutions de la santé en France, ainsi que l'évolution des rapports de force au sein de l'INRS.⁴

Un paramètre important pour tout travail de compréhension des enjeux propres à l'abattoir est la dévalorisation symbolique dont il est l'objet. L'abattoir est conçu comme un lieu sale, et même souillé, impur [M. Douglas, *De la Souillure*]. Or les représentations morbides associées à cet univers peuvent être un facteur explicatif des comportements face au risque. Comme dans d'autres endroits, le risque est vécu

⁴ J'ai pu avoir accès à des bibliographies exhaustives des articles parus dans *Travail et Sécurité* relatifs aux abattoirs, mais pas aux brochures antérieures aux années 2000, qui ne seront disponibles qu'avec la fin du déménagement du département d'archivage de l'INRS, prévu pour l'été 2013.

comme anodin, banalisé ; il fait partie de l'activité. On en parle souvent en expliquant l'impossibilité de pallier ce risque : « C'est la faute à pas de chance », « On n'y peut pas grand-chose »⁵. Les explications sont souvent « naïves », intuitives : la causalité est rejetée sur les facteurs immédiats qui ont entraîné l'accident (couteau, escalier, dénivellation, etc.). Les connaissances sur le phénomène de l'accident sont empiriques ; et c'est précisément l'une des choses contre lesquelles l'INRS lutte (proposant un « arbre des causes d'un accident de travail », permettant de remonter plus en amont et de trouver d'autres facteurs au risque). Mais ce silence, s'il est commun à plusieurs industries, a une dimension propre à l'abattoir en ce qu'il est le corrélat de l'absence de reconnaissance sociale des travailleurs de l'abattoir. L'accident est considéré comme un faute, une faiblesse, car les salariés « intériorisent un sentiment de responsabilité » [NST 181], notamment du fait de leur mise à l'écart en tant que travailleurs d'abattoirs : géographiquement, ils sont éloignés des villes ; symboliquement, ils doivent se laver (et se débarrasser de l'impureté de leur environnement de travail) avant de rentrer chez eux ; psychologiquement, le statut de la mort dans la société les éloigne des normes habituelles du travail. Une véritable culture du silence se met en place (les douleurs sont tues jusqu'à ce qu'elles deviennent insupportables) que les préventeurs doivent combattre avec l'instauration d'une verbalisation des souffrances.

L'autre versant de cette culture propre à ce milieu de l'abattage est celle d'une valorisation de la force, du courage, de la résistance à la souffrance ; des valeurs associées à l'univers de la virilité dans un milieu essentiellement masculin. Pour les salariés, « le métier est rude, il est honorable de faire des métiers dangereux » [NST 181]. Si les métiers de l'abattage sont socialement dévalorisés, les salariés des abattoirs trouvent une compensation symbolique dans l'honneur qu'ils trouvent, en interne, à être les plus « fort ». Muller [2008] décrit des « préjugés misogynes » sur la chaîne ; les femmes n'ont pas accès aux filières valorisées au sein de l'abattoir (chaîne des bovins, découpe). La sociologie peut aider à appréhender ces paramètres, à condition d'opérer un retour réflexif et de se départir elle-même des préjugés qui ont pu l'éloigner des abattoirs et de la matière première vivante pour la tourner plutôt vers l'usine et les organisations bureaucratiques. Lorsque l'on traite des abattoirs, il faut alors prendre en compte la structure et les bâtiments, paramètre majeur de sécurité, les modalités de l'organisation du travail (objectifs, rapports de pouvoir, rythmes, etc.), et enfin cette culture propre au groupe de travailleur, en plus de leurs caractéristiques démographiques. Il n'y a qu'en tenant compte de cette totalité d'éléments physiques, conceptuels et sociaux que l'on peut rendre compte d'un « monde » des abattoirs sans éluder un aspect important du sujet.

La perception négative de l'abattoir est l'un des facteurs expliquant les difficultés de recrutement de ce secteur, qui en font un objet particulier, et compliqué, pour la prévention des risques. Les problèmes de santé de l'abattoir ont des ressorts démographiques ; le secteur est lieu d'un *turn-over* très élevé, car

⁵ Cité par Calvarin, Gauter, Midol-Monnet; « La filière porcine en Bretagne, formation et prévention » ; désormais abrégé « NST 181 »

beaucoup d'ouvriers y passent mais repartent rapidement, insatisfaits des conditions de travail inhérentes à ce lieu socialement mal perçu (saleté, odeurs, etc.) : « il y a une mauvaise image de nos métiers. Effectivement, dans les premiers jours, dans les premières semaines de nos formations, il y a du déchet [des jeunes qui abandonnent] » (un responsable de formation, cité dans *NST* 181). La population de l'abattoir est ainsi exceptionnellement jeune : 15% des travailleurs ont moins de 25 ans, 40% moins de 30 ans. Parfois, coexistent deux populations distinctes, une ancienne expérimentée et une jeune inexpérimentée. En effet l'inexpérience est corrélée avec la jeunesse, car la majeure partie des compétences s'acquiert à l'abattoir, en maniant les outils propres à l'établissement. Cette population inexpérimentée est souvent moins sensible au risque, qu'elle ne connaît pas ; d'autant plus qu'elle subit la pression sociale de la valorisation du danger. Le turn-over important est aussi un obstacle à une formation satisfaisante sur la santé au travail ; les entreprises refusent de mobiliser des travailleurs sur des périodes trop longues pour les former à la sécurité si la probabilité qu'ils quittent rapidement l'usine est élevée.

Les métiers les plus à risque en termes de maladies professionnelles, à l'abattoir, sont effectués par des « tâcherons », employés à temps partiel ou intérimaires ; ce sont des professionnels qui effectuent les travaux les plus difficiles à un rythme soutenu. Selon Muller, ils exercent ce métier 10 à 15 ans au maximum, car la difficulté les rompt physiquement. Lorsqu'un abattoir essaie de faire effectuer leur travail par de jeunes recrues, plus de la moitié quitte l'usine à cause de la difficulté physique insoutenable. Cette population est difficile à toucher par les consignes de prévention, et par l'INRS ; ne faisant pas pleinement partie des employés, le CHSCT ne s'occupe pas de leurs conditions de travail, et même s'il essayait, il se heurterait probablement à des résistances, car la « qualification » propre à ces métiers est le peu de soucis que les travailleurs font de leur santé, en échange d'une forte rémunération (le double d'un salarié employé à temps complet). Cependant, ils tirent les cadences vers le haut, et incitent les autres travailleurs à négliger eux aussi les règles d'hygiène et de sécurité.

Ces contraintes d'hygiènes sont restrictives eu égard à leur rôle d'assurer une sécurité sanitaire, et ont une influence sur la prise de risque. La viande ne peut pas rester longtemps sur la chaîne pour pouvoir être vendue : elle doit être mise sous vide en frigo dans les 45 minutes après l'abattage. Alors, lors de pannes, les ouvriers ne prennent pas le temps de réfléchir, mais agissent ; les découpeurs remontent toute la chaîne pour dépouiller et éviscérer, jusqu'au poste d'abattage. Cela se fait au mépris d'autres règles d'hygiène (selon Muller, on n'observe que les règles jugées les plus importantes), mais surtout des normes de sécurité ; les ouvriers se retrouvent à effectuer leur travail dans un environnement qu'ils ne maîtrisent pas, et travaillent dans l'urgence. Les règles de l'INRS quant à la sécurité de chacun sont ici en contradiction avec l'objectif de rentabilité de l'abattoir, objectif intériorisé par l'équipe qui ne veut pas se laisser perdre de viande sur la chaîne.

Les règles d'hygiène ne sont pas un enjeu nouveau pour les instituts de prévention des risques au travail ; elles sont déjà l'objet d'analyses complexes lorsque la sécurité sanitaire entre en contradiction

avec la protection du travailleur. C'est l'exemple de l'exposition chimique. Pour réduire les risques de contamination en aval, on utilise plus de produit de nettoyages (composés chlorés) en amont, ce qui entraîne un risque pour les opérateurs. Phénomène accentué par le recours à la sous-traitance : pour plus d'efficacité, les nettoyeurs professionnels augmentent les doses de produit, ce qui leur fait gagner du temps, mais ce qui expose tout l'environnement en contact avec les outils et surfaces nettoyées à des risques épidémiologiques accrus. Mais ces règles d'hygiène sanitaire, en plus des règles de sécurité, ont connu une amplification majeure ces dernières années, spécifiquement dans la filière agro-alimentaire, et plus précisément au niveau des abattoirs. En plus de devoir traiter de la sécurité des travailleurs, les comités de santé au travail doivent se soucier de la santé en aval de l'établissement : celle des consommateurs. Cette évolution est liée à plusieurs affaires à retentissement dans la société, surtout celle dite « crise de la vache folle » dans les années 1990. Suite à la découverte d'une maladie neurologique transmissible à l'homme par la viande, et potentiellement transmissible entre animaux au moment de l'abattage, des mesures d'hygiène et de traçabilité nouvelles sont imposées. Il faut désormais articuler ces règles sanitaires en plus des règles de sécurité, qui sont parfois contradictoires ; ainsi, l'INRS préconisait, jusqu'à cette crise, la technique du « jonglage » : on introduisait une tige métallique souple (le jonc) dans le canal rachidien de l'animal, juste après la décharge mortelle, afin de détruire les canaux nerveux pour protéger le personnel contre les mouvements brusques des membres des animaux abattus. Cette pratique a été interdite en 2000, car on soupçonnait le jonc de pouvoir transmettre du matériel infectieux.

Les règles sanitaires sont un facteur de perturbation particulier dans l'abattoir, car elles se combinent avec les spécificités dues à l'utilisation d'une matière première vivante, non-uniforme. Muller [2008] montre ainsi comment la singularité du système technico-sanitaire en abattoir à l'origine d'incertitudes fondamentales sur la durée et les horaires de travail ; d'un bout à l'autre de la chaîne, le travail peut très différent (plus faciles pour certains, moins pour d'autres) selon les caractéristiques des bête : race, sexe, taille, poids, âge, origine, temps d'attente, nervosité, nombre de vêtements, etc. Or, les normes sanitaires de traçabilité imposent aux établissements d'abattage s'occuper des bêtes par troupeaux c'est-à-dire que passent sur la chaîne un nombre important d'animaux qui se suivent, ayant les mêmes caractéristiques. Cela accentue la répétitivité des tâches (la résistance de la viande ou la forme de la découpe étant la même sur toutes les bêtes partageant les mêmes caractéristiques, et donc les mêmes gestes répétés sur tout un « lot » de carcasses), ainsi que la désorganisation de la cadence ; puisque les lots sont homogènes, si un produit pose difficulté à un poste (et fait prendre du retard), toute une série va suivre. Cela implique une accélération du travail à ce poste, et l'augmentation des risques d'accident. Des études plus quantitatives pourraient ainsi être menées sur la fréquence des accidents en fonction non seulement des postes, mais aussi en tenant compte du paramètre des caractéristiques animales ; pour disposer de données suffisantes, celui-ci pourrait être appréhendé à l'aide de la spécialisation des abattoirs (sur certains animaux), si elle existe, ou par leur localisation géographique – selon les régions, ce ne sont sans doute pas exactement les mêmes races qui sont élevées.

L'inclusion de la problématique sanitaire dans une sociologie de la santé au travail invite à questionner à nouveau la position institutionnelle de l'INRS ; une étude de la nature de ses liens avec l'AFSSA lorsque celle-ci a été créée, désormais Anses (placée sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation, cet organisme public doit « contribuer à assurer la sécurité des travailleurs et des consommateurs »). Il faudrait décrire et expliquer les liens formels et informels entre les deux organismes dont les missions semblent se recouper, et qui entretiennent des liens forts (les deux proposent d'assister à des événements organisés par l'autre organisme, et plus de 650 documents mis en ligne sur le site de l'Anses citent l'INRS). S'opposent-elles parfois sur la prise en charge d'un problème ? Y a-t-il des acteurs qui jouent un rôle dans les deux, comment perçoivent-ils cette dualité et comment sont-ils perçus ? L'enjeu, en se focalisant sur la thématique des abattoirs, serait de comprendre comment, lors de la prise de conscience d'un problème de sécurité sanitaire pour les consommateurs, on prend en compte les incidences sur la santé des travailleurs. Connaître les spécialistes et populations interrogées lors de la mise en place des normes sanitaires, l'ordre de priorité éventuellement défini, permet de mieux comprendre la place de la santé et de la sécurité au travail dans la société et l'univers des organismes de prévention. Il est déjà possible de noter que cette formation aux risques sanitaires ne semble pas intervenir dans les formations que l'INRS propose aux membres des CHSCT ; peut-être l'aspect sanitaire n'est-il vécu que comme une contrainte exogène au monde du travail. Le risque de propagation des maladies aux travailleurs, liant directement santé au travail et risque sanitaire, est plutôt délégué par l'INRS au médecin du travail, comme l'atteste le nom de la brochure dans laquelle la plupart des renseignements sur ce sujet sont publiés : *Documents pour le médecin du travail*.

L'abattoir est donc un lieu spécifique pour une sociologie du travail et de la santé, en ce qu'il demande de prendre en compte une culture particulière, et parce que les enjeux qui s'y posent sont largement transversaux : ils posent la question de l'articulation entre logique de prévention pour la sécurité des travailleurs, logique de protection sanitaire des consommateurs, et environnement institutionnel.

* * *

Ces thématiques propres à l'abattoir montrent que l'apport majeur d'une réflexion sociologique est l'ouverture du point de vue, et l'inclusion de la recherche sur la santé et la sécurité au travail au sein de problématiques plus larges. L'abattoir ne fait pas que demander une attention spécifique à l'INRS, il est un laboratoire possible où l'institut peut réfléchir à ses pratiques et élaborer de nouvelles façons de faire.

L'abattoir est un « laboratoire » en ce que les problèmes spécifiques qui s'y posent sont appelés à se retrouver dans d'autres univers, dans un futur proche. C'est le cas, notamment, des questions sanitaires ; selon la thèse d'Ulrich Beck, nous vivons dans une « *société du risque* », où tout danger peut

être appréhendé sous l'angle statistique ; cela implique la possibilité d'une prévention, possibilité qui devient injonction dans la dimension prescriptive du « *principe* de précaution » édicté avec la crise de la vache folle. L'INRS mène ainsi une réflexion, en soutenant l'écriture de rapports scientifiques, sur la façon dont on peut articuler hygiène et sécurité sanitaire, santé du travailleur, et objectif de rentabilité économique de l'entreprise. Entre chacune de ces trois dimensions, il y a à la fois des complémentarités et des oppositions ; l'INRS tente de résoudre celles-ci par celles-là.

L'institut le fait notamment par la formation, qui est une de ses missions premières. Nous avons vu que cette question de la formation était cruciale dans un environnement risqué mais où le turn-over était élevé, comme les abattoirs ; de manière générale, il y a un déficit de formation dans les abattoirs (moins de 5% des opérateurs ont reçu une formation spécifique à l'emploi du couteau dans un abattoir-test). En effet, dans les abattoirs, les ouvriers et leurs responsables considèrent souvent que le travail ne nécessite pas de formation, mais simplement un tour de main que chacun acquiert plus ou moins rapidement en travaillant sur la chaîne ou à la découpe. Une étude plus poussée pourrait tenter de comprendre si c'est là aussi un résultat d'une intériorisation de la dévalorisation de leur travail par les salariés : ils subissent la violence symbolique d'une comparaison avec les bouchers (indépendants), vus comme des artisans, alors que les ouvriers d'abattoirs seraient en quelque sorte les prolétaires de la découpe. Toujours dans cette comparaison avec la filière de la boucherie, Muller [2008] fait un rapprochement avec l'ouvrage de F. Weber « *Le Travail à côté* » ; les ouvriers d'abattoir effectuent parfois des travaux d'abattage, pour des connaissances, en-dehors du circuit légal, et se vantent ensuite de leur habileté à ce travail. Il faudrait ici analyser plus finement le rapport des ouvriers d'abattoir aux bouchers indépendants, qui ont parfois les mêmes diplômes, mais simplement une expérience différente.

Pour convaincre les entreprises (et CHSCT) de dispenser des formations à la sécurité des travailleurs, l'INRS explique comment les volets « sécurité » peuvent être inclus dans les formations à l'hygiène alimentaire (obligatoire) ou aux consignes sur l'organisation du travail (nécessairement expliquées à tout nouvel arrivant). De cette façon, l'INRS est conduit à mener une réflexion directe sur les *moyens* de faire passer l'information, en plus des contenus à faire connaître.

L'INRS rencontre beaucoup d'obstacles sur la formation, notamment des résistances de la part des employés déjà en postes, réticents à l'idée d'être formé sur des pratiques qu'ils mettent déjà en œuvre, car ils y voient le sous-entendu qu'ils ne connaissent pas leur métier. C'est notamment le cas lorsque l'INRS veut uniformiser les techniques d'affûtage des couteaux en abattoir ; car souvent les couteaux sont mal affûtés, ce qui provoque des risques d'accidents plus graves (en cas de coupure, la blessure est plus difficilement soignable si elle a été occasionnée par un outil qui a déchiré les tissus) et d'apparition de TMS (car l'inefficacité du couteau est compensée par des mouvements plus intenses). Sur ce problème, les codes de fierté propres aux ouvriers du couteau, ainsi que la charge symbolique forte qui est attaché à cet outil (attribut de virilité et de pouvoir, comme le montre Muller), sont des contraintes face auxquelles

l'INRS doit réinventer des moyens de faire passer l'information ; elles s'ajoutent à l'explication « individualisante » de l'accident, lorsque l'on évoque « la fatigue » pour expliquer une coupure, plutôt que le manque de formation (que l'entreprise ne veut pas reconnaître) ou le manque de savoir-faire (que les salariés n'acceptent pas de reconnaître).

L'abattoir est donc un objet qui remet en cause les façons de faire de l'INRS, pour adapter la démarche de prévention aux contraintes spécifiques à cet environnement. L'exemple du couteau a débouché sur une vaste campagne, dite « du couteau qui coupe », notamment par affiches, vidéos, réunions dans les entreprises, et enfin des formations. L'échec de tentatives de formation précédentes ont mené l'INRS à mettre en place cette campagne expérimentale ; *« Il ne s'agit pas d'une formation technique, mais d'une réflexion managériale visant à transformer les pratiques bien au-delà de la gestuelle et du savoir-faire. C'est une démarche de progrès qui part de l'observation, du terrain, de l'écoute des salariés, des valeurs de l'entreprise, du contexte qui la caractérise »*. Dans cet extrait de « Le Couteau qui coupe, observer et progresser ensemble » (*Travail et sécurité*, no 663), on lit le souci de montrer que les chercheurs ont compris qu'ils ne devaient pas remettre en cause le « savoir-faire », mais se mettre sur le même plan d'apprenants que les salariés visés, pour ne pas répéter des schèmes de domination symbolique (savant/ profane) que les ouvriers d'abattoirs ne connaissent déjà que trop. Cette démarche a commencé par une grande campagne d'entretiens pour comprendre les différents enjeux et intérêts que ce sujet recouvre ; pour tenir compte des visées différentes et contradictoires, l'INRS a inclus dans cette démarche tous les acteurs présents dans l'univers de l'abattoir (salariés, employeurs, CHSCT, formateurs, intérimaires). L'institut a ensuite formé et mis en place des « tuteurs » : ce sont des salariés dotés de la mission de diffuser ce savoir technique qu'est l'affûtage efficace (défini comme tel à partir de normes édictées par des chercheurs de l'INRS). Ces tuteurs sont dotés d'un statut intermédiaire : ils ont un savoir supplémentaire vis-à-vis du simple opérateur, mais n'ont pas la position institutionnellement dominante d'un contremaître. Les concepteurs de ce projet ont ainsi voulu jouer sur le contrôle social qui s'exerce au sein de l'entreprise, pensant que les consignes seraient plus facilement tolérées si elles provenaient d'un ouvrier issu du rang des opérateurs. L'INRS souligne que le progrès dû à cette démarche est difficilement mesurable, même s'il « stabilise la fatigue qui monte avec les années ». Cette notion de « fatigue », au travail, longuement expliquée par Marc Lorient [*Le Temps de la fatigue*] est un souci des travailleurs difficilement objectivable, et vu comme une caractéristique intrinsèque au travail ; mais lutter contre elle permet une prise de conscience que la santé est au cœur du travail. Ainsi la démarche du « couteau qui coupe » est assumée comme un « enjeu pour fidéliser les salariés » à la demande de santé et de sécurité au travail.

L'abattoir est donc un laboratoire où expérimenter de nouvelles approches, comme c'est le cas avec « l'approche participative par branche », pensée entre l'INRS et le CNAMTS, consistant à faire participer tous les personnels impliqués de toute la branche dans les actions de réflexion et prévention du risque. Son premier sujet fut la filière de l'abattage et de la découpe des bovins et porcs, en raison du niveau

élevé de risques d'accidents (indices 226 pour l'abattage, 211 pour la découpe, en 1994), de l'augmentation des maladies professionnelles et péri-articulaires (43 maladies déclarées en 1992, 91 en 1993, 258 en 1994), et des évolutions possibles : les normes sanitaires nationales ou internationales émergentes qui impliquent une modification des équipements et de l'organisation, et constituent donc pour l'INRS une occasion de repenser l'environnement de travail.

L'abattoir est ainsi un lieu de réflexion pour l'INRS. Réflexion au sens où les chercheurs et responsables administratifs de cette institution doivent concevoir des projets adaptés à la réalité particulière des abattoirs, mais « réflexion » qui est aussi spéculaire : l'INRS peut voir, dans son rapport au monde de l'abattoir, l'influence des représentations institutionnelles d'un environnement professionnel sur les politiques de prévention des risques qui y sont mises en place. Ce dernier temps est donc consacré à l'apport pour l'INRS d'une réflexion sur l'image qu'il se fait et donne de l'abattoir. L'INRS est ici entendu au sens d'une institution homogène, mais il faudrait bien sûr, pour plus de précision, pénétrer cette « boîte noire » et analyser la division du travail qui s'y joue, entre administration, recherche, communication et coordination. L'exemple des abattoirs a pu servir un discours de l'institution sur sa propre efficacité ; l'article déjà cité sur la construction-modernisation d'un nouvel abattoir et en exergue, photos à l'appui, combien le travail de l'INRS a permis de passer d'un lieu de travail vétuste et archaïque à un environnement moderne et sain. Cette mise en scène du progrès est assez facile, au sens dans les représentations communes, l'abattoir est un lieu infernal et sanglant ; en prenant des photographies d'une chaîne à l'arrêt, dans des pièces fraîchement nettoyées, l'INRS peut marquer les esprits comme ayant retiré à cet endroit sa bestialité et l'aspect côté monstrueux de la mort animale (les photographies montrent des pièces propres carrelées et des ouvriers en blouse évoquant plutôt l'univers de la chirurgie). Ce peut être un appui pour interroger l'image de soi que l'INRS veut renvoyer, et à qui ; en ôtant à l'abattoir ce que l'imaginaire commun réprouve, l'INRS participe d'une revalorisation symbolique de cet univers, en pensant peut-être œuvrer au bien-être mental des employés. Cependant, ceux-ci expriment une souffrance de se voir privés des codes et repères propres à leur univers, et retournent le stigmate d'une soumission aux consignes dévirilisantes de sécurité en se moquant de la calotte dont on les affuble : « on sait qu'on a l'air de clowns » [Muller, 2008]. L'INRS montre aussi dans ses brochures de nombreux exemples concrets de réussites en matière d'hygiène et sécurité dans les abattoirs ; peut-être s'agit-il là d'une stratégie de lutte contre les résistances ancrées dans la valorisation du déni du risque, car l'INRS met notamment en valeur par ces exemples le fait que nettoyage et désinfections puissent être « [intégrés] à la conception des locaux » ; cette notion d'intégration de la prévention est ce que les préventeurs ont tenté de faire, et l'inscrire dans les bâtiments peut être un moyen de l'inscrire dans les représentations usuelles des ouvriers qui y travaillent.

Cette représentation de la propreté dans l'image que donne l'INRS des abattoirs est aussi présente dans une étude sur les risques liés au transport de carcasse⁶ ; sur la couverture, cette image :



qui correspond aux photographies ultérieures. Cette image est censée attirer l'attention sur la pénibilité du travail, le fait que ce travailleur ploie sous la carcasse ; mais le dessin élude aussi la saleté inhérente au transport d'une pièce de viande sanguinolente. Non seulement c'est encore un exemple d'un rejet de la saleté, dévalorisant le travail réellement effectué par les livreurs d'abattoirs, mais cela illustre un travers assez commun, celui d'une division perpétuelle des sujets sur lesquels s'exerce l'activité de l'INRS. Ici, le danger d'accident ou de TMS s'impose au détriment du danger de maladie ou de risque sanitaire. L'abattoir est aussi présent au titre d'exemple dans un manuel électronique de formation destiné aux membres des CHSCT ; cette fois, il n'illustre *que* le risque de maladie, l'apprenant étant renvoyé vers d'autres exercices, prenant d'autres secteurs en exemple, pour les risques d'accident, les risques sanitaires, etc. L'abattoir, par la combinaison complexe des enjeux qui s'y jouent, est peut-être un objet privilégié pour expérimenter des politiques de prévention qui s'exercent de façon plus globale (les CHSCT ou les formations pluridimensionnelles vont d'ailleurs déjà en ce sens), et concernent mieux les employés d'un secteur, qui auraient moins l'impression d'être soumis à des injonctions contradictoires. Les modalités de cette prise en compte seraient à définir dans un travail avec les ouvriers de l'abattoir, accompagné d'observations, mais aussi d'entretiens non seulement sur leur vécu du travail et leur rapport aux différents enjeux que pose la question de la santé, mais aussi sur la façon dont ils estiment être pris en compte et représentés dans et par les institutions qui s'en chargent.

Cette exigence d'une appréhension plus globale que la sociologie peut apporter amène aussi à évoquer la nécessité d'une réflexion sur la nature de l'action pour la santé ; souvent, les employés des abattoirs, et même les CHSCT – tenus par la culture du silence que nous avons évoqué et l'acceptation d'une domination symbolique dans l'univers des règlements par les professionnels diplômés de l'INRS – réfléchissent à l'application des règlements sans les remettre en cause. Une piste à explorer, régulièrement évoquée dans les séminaires de l'INRS mais peu suivie d'effets⁷, est d'associer les salariés à la rédaction des règlements et la définition d'un ordre de priorité lorsque doivent s'appliquer les différentes contraintes dans les gestes du travail quotidien. La réforme du document unique n'a pas suffi pour lancer

⁶ « Pour améliorer le transport et la livraison des carcasses de viande », ED 897, 2002

⁷ Par exemple, « De la fatalité à la prévention, hygiène, sécurité et santé au travail, plus d'un siècle d'évolution », 2009
Julien PONGERARD, ENSC, 01/2013

cette dynamique, notamment dans les abattoirs, du fait d'un désintérêt des ouvriers à l'égard de ce protocole d'écriture réglementaire, et d'un certain ritualisme de la part de ceux qui s'y sont attelés, limitant la rédaction des documents à des effets d'annonce et réinvestissements de formules toutes faites. Une étude sur les déterminants proprement sociaux des résistances empêchant ces effets d'annonce de trouver une application concrète permettrait probablement de grandes avancées pour la santé au travail.

L'abattoir est donc bien un lieu de questionnement pour l'INRS, espace dont la réalité particulière n'est pas encore pleinement prise en compte, et espace d'interface entre enjeux qui peut servir de laboratoire pour la pensée même des modes d'action pour la santé au travail ; cette action ainsi que son questionnement seraient par une remise en cause réflexive sur les représentations sociales et savantes de l'abattoir.

* * *

En conclusion, un travail qui se penche sur les liens entre l'INRS et le « monde » des abattoirs (au sens d'un ensemble complet d'éléments physiques, d'individus, de représentations, de références, et des liens entre eux) dessine des orientations qu'il faudrait prolonger. L'abattoir est un exemple de lieu de travail particulier et « total » pour l'INRS, car plusieurs problématiques s'y croisent dans un univers avec sa culture originale ; l'INRS, de son côté, est un exemple particulier pour une sociologie de la santé et des risques dans l'univers professionnel, qui invite à le resituer historiquement et dans l'espace des relations institutionnelles. Au carrefour de ces nœuds de sens social, la sociologie a un rôle important à jouer, en aidant à comprendre les déterminants sociaux de l'appréhension du monde de l'abattoir par cet institut original qu'est l'INRS ; que ces déterminants soient légaux, institutionnels, politiques, organisationnels, démographiques, sociaux ou symboliques, la compréhension la santé au travail passe par une étude de la réalité « dense » des univers sociaux particuliers où elle est prise.

RESSOURCES

❖ Ouvrages consultés.

- Goanec Mathilde, « Bouchers roumains pour abattoirs bretons » ; dans *le Monde diplomatique* (N°692) paru en Novembre 2011
- Kouabenan Dongo Rémi, *Explication naïve de l'accident et prévention*, Le Travail humain, PUF, 1999
- Lauriol Marc, *Le Temps de la fatigue : la gestion sociale du mal-être au travail*, Anthropos, 2000
- Linhart Danièle et Moutet Aimée (dir.), *Le travail nous est compté : la construction des normes temporelles du travail*, 2005
 - Muller Séverin « Le temps du démontage. L'adaptation collective aux contraintes de protection dans un abattoir »
- Muller Séverin, préface de Chapoulie Jean-Michel ; *A l'abattoir : travail et relations professionnelles face au risque sanitaire*, MSH, 2008
- Omnès Catherine, « De la perception du risque professionnel aux pratiques de prévention : la construction d'un risque acceptable », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2009/1 (n° 56-1)
- Rocher M., *TMS, santé des agents d'accueil et ergonomie dans les CRAM*, SELF
- « De la fatalité à la prévention, Hygiène, Sécurité et Santé au Travail, Plus d'un siècle d'évolution », conférence-débat, 14 octobre 2009, Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation DRTEFP IdF.

Revue Sociologie du travail

- Joly PB, Paradeise C, « Agriculture et alimentation, nouveaux problèmes, nouvelles questions », *Sociologie du travail*, 45 (2003)
- Porcher J., « Bien-être et souffrance en élevage : conditions de vie au travail des personnes et des animaux. », *Sociologie du travail*, 45 (2003)
- Granjou Céline, « Le travail des experts : analyse d'un dispositif d'évaluation des risques alimentaires », *Sociologie du travail* 46 (2004)
- Hatzfeld N., « L'intensification du travail en débat : ethnographie et histoire aux chaînes de Peugeot-Sochaux » *Sociologie du travail*, 46 (2004)

Edité par l'INRS

- « A l'abattoir. », *Travail et sécurité*, no 3, mars 1977, pp. 126-136
- « Travail et sécurité : 40 ans sur le terrain », *Travail et sécurité*, no 12, décembre 1989, pp. 672-690.
- « L'INRS communique : l'organisation de la prévention des risques professionnels en France et le rôle de l'INRS. » *Travail et sécurité*, n° 554, novembre 1996, pp. 10-11
- « ventilation : un souffle nouveau pour la charcuterie bretonne », *Travail et Sécurité*, décembre 1997
- « Ergonomie : le temps de travail, c'est aussi la santé », *Travail et Sécurité*, mai 1999
- « L'INRS fête 50 ans de prévention », *Travail et sécurité*, n° 570, mars 1998, pp. 8-57
- « sécurité à point pour la découpe de viande », *Travail et Sécurité*, mai 2000
- « Une audition d'experts à l'INRS : les risques biologiques dans la filière viande de boucherie ». *Travail et sécurité*, n° 597, juin 2000, pp. 18-19
- « Enseignement à distance, l'IRNS et l'e-formation », *Travail et sécurité*, avril 2003.
- « froid, un risque plus que saisonnier », *Travail et sécurité*, mars 2006
- « "Le Couteau qui coupe" : observer, puis progresser ensemble ». *Travail et sécurité*, n° 663, juin 2006, pp. 26-30
- « document unique : retours d'expériences, cinq ans après, dossiers Travail et sécurité, n°668, décembre 2006
- « La maladie professionnelle du siècle », *Réalité-Prévention*, no 17, septembre-octobre 2008, INRS
- « Sous-traitance et risques professionnels », *Réalité-Prévention*, no 21, mai-juin 2009, INRS
- Calvarin Claude, Gauter Juliette, Midol-Monnet Christian ; « La filière porcine en Bretagne, formation et prévention » ; *Les notes scientifiques et techniques de l'INRS* no 181, INRS, 12/1999
- « Exposition aux produits chimiques dans l'industrie agro-alimentaire, Les risques professionnels lors d'opérations de nettoyage et de désinfection » *Cahiers de notes documentaires*, no 176, 3e trimestre 1999, *Hygiène et sécurité du travail*, INRS
- *Répertoire des affiches de l'INRS*, n°18, INRS, mars 1978

- « Les maladies professionnelles, Guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole », mise à jour 1^{er} novembre 1999. G. Abadia, B. Delemotte, A. Delpine, M. Guez, N. Guillemy, A. Leprince. *Maladies professionnelles* ; INRS-MSA
- *Réalité-prévention*, no 3, INRS, janvier 2004
- « Epidémie d'ornithose dans un abattoir de volailles », Documents pour le médecin du travail, INRS, no 85, 2001/1

Brochures :

- Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ED 896
- Le CHSCT : données réglementaires, DW 25
- Le CHSCT, acteur de la santé et de la sécurité des salariés, ED 6022
- « évaluation des risques professionnels en abattoir ; guide d'autodiagnostic en bouverie-porcherie », ED 851, 2000
- « Pour améliorer le transport et la livraison des carcasses de viande », ED 897, 2002
- « Usines agroalimentaires : intégrer le nettoyage et la désinfection à la conception des locaux », ED 106

❖ Bibliographie complémentaire.

- Abisou G., *De l'étable à l'étal, les conditions de travail dans la filière de la viande*, Anact, 1993
- Boisselier Jackie, *Naissance et évolution de l'idée de prévention des risques professionnels: petite histoire de la réglementation en hygiène, en sécurité et en conditions de travail*, INRS, 2004
- Cizo, Felder Frédéric, *Trésors de l'Institut National de Recherche et de Sécurité*, Requins Marteaux, 2012 (recueil d'affiches)
- « La stimulation électrique des carcasses. », *Travail et sécurité* , no 2, février 1982, pp. 74-77
- « Manutention dans les abattoirs. Chargement des quartiers de viande dans les camions. », *Travail et sécurité* , no 3, mars 1982, pp. 136-140
- « 40 ans de médecine du travail », *Travail et sécurité* , no 11, novembre 1986, pp. 571-589
- « Un abattoir à Tarascon ». *Travail et sécurité* , n° 540, septembre 1995, pp. 450-451
- « Regard sur une donnée. Viande de volailles, une activité à risques élevés ». *Travail et sécurité* , n° 545, février 1996, pp. 14-15
- « Hygiène et sécurité. Abattage des volailles en sourdine ». *Travail et sécurité* , n° 566, novembre 1997, pp. 24-32
- « Dossier : Abattage et découpe. La prévention au menu de l'industrie de la viande ». *Travail et sécurité* , n°602, décembre 2000, pp. 36-50
- « Abattoirs de bovins. Sécurité au poste de saignée : les abattoirs se mobilisent » *Travail et sécurité* , n° 655, octobre 2005, pp. 34-35
- « Abattoirs de volailles : Corico place les TMS à l'index ». *Travail et sécurité* , n° 656, novembre 2005, pp. 2-8
- « Réaménagement. Alès se dote d'un abattoir flambant neuf ». *Travail et sécurité* , n° 717, mai 2011, pp. 40-43

Ressources vidéographiques

- « Bretagne : l'abattoir de St-Brieux », Fr3, Le Journal des Journaux, 25/07/2002
<http://www.ina.fr/video/2081559001004/bretagne-l-abattoir-de-saint-brieuc.fr.html>
- Gadeau, *Quand tout ne tient qu'à un fil*, vidéo de prévention réalisée par l'INRS, 1999

Webographie

- Site de l'INRS, sur lequel j'ai trouvé la majeure partie des brochures : <http://www.inrs.fr/>
 - « Arbre des causes » : <http://www.inrs.fr/accueil/demarche/savoir-faire/suivi/arbre-cause.html>
 - Glossaire : <http://www.inrs.fr/accueil/footer/glossaire>
- site de l'Anses, ex-Afssa : <http://www.anses.fr/index.htm>
- site de l'ADIV, description : <http://www.adiv.fr/fr/qui-sommes-nous.php>